Séance du 29/03/2017 : Combattre les violences faites aux femmes dans les Outremer

VIE DE L'ASSEMBLÉE

PUBLIÉE LE 29/03/2017

Saisine liée : COMBATTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES OUTRE-MER

Revoir l'intégralité de la séance plénière du 29 mars 2017

Projet d'avis rapporté par <u>Ernestine Ronai</u> et <u>Dominique Rivière</u> respectivement au sein de la <u>délégation aux droits des femmes et</u> à l'égalité présidée par Pascale Vion, et de la délégation à l'Outre-Mer présidée par Jean-Etienne Antoinette.

Une femme meurt tous les 2,7 jours sous les coups de son compagnon. Les différents territoires d'outre-mer participent de ce constat national. Au-delà d'une grande diversité de situations, les violences faites aux femmes y sont cependant plus nombreuses que dans l'hexagone et les agressions les plus graves excèdent la moyenne.

Le projet d'avis, co-construit avec les territoires concernés, fait le constat de cette prévalence des violences faites aux femmes. Il souligne la grande diversité des territoires ultramarins dont la grande majorité reste confrontée à des contextes économiques et sociaux difficiles, où le statut des femmes est parfois plus encore qu'ailleurs soumis aux stéréotypes légitimant les violences.

Il propose des recommandations très concrètes et des outils pour que chaque territoire puisse s'en saisir afin de faire reculer significativement ce phénomène dont les dommages ont également des conséquences graves sur les enfants et, *in fine*, la société toute entière.